

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 août 2023 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2023.

Séance extraordinaire
23 août 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 23 août 2023 à 17 h 15.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau
District numéro 4 : Marie-France Bouchard
District numéro 5 : Michel Bernier
District numéro 6 : Jean-François Gauthier

Sont absents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Richer
District numéro 2 : Karine Séguin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Freyd, maire.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du conseil municipal, présents sur le territoire et dûment convoqués par le greffier-trésorier, renoncent à l'avis de convocation requis et consentent à discuter et à décider de tous les sujets qui seront présentés lors de cette séance.

Le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire à 17h15.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE – EMPLOYÉ NUMÉRO 02-0041**
- 03- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-08-241

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2023-08-242

02- **ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE – EMPLOYÉ NUMÉRO 02-0041**

ATTENDU

les recommandations de la direction générale de mettre un terme au lien d'emploi avec l'employé numéro 02-0041 dont il ne convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité ;

ATTENDU

que le rapport d'évaluation du 9 août 2023 préparé par Monsieur Raphael Vincent fait état d'un rendement insatisfaisant ;

ATTENDU

que le rapport d'évaluation du 23 août 2023 préparé par Me François Alexandre Guay fait état d'un rendement insatisfaisant et que l'employé a été suspendu avec solde ce jour même pour insulte et manque de respect envers son employeur dans l'attente que le conseil décide de son sort ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE METTRE FIN immédiatement à la période d'essai de l'employé;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2023-08-243

04- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 17 h 18

Adoptée

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier